

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 364
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

COHÉSION



PROGRAMME 364 **Cohésion**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 364 : Cohésion

Par ses effets sur l'économie française, la crise inédite de la COVID-19 a entraîné de lourdes conséquences sur la sphère sociale dans l'ensemble des territoires. Dans le prolongement des mesures d'urgence décidées par le Gouvernement dès la survenance de cette crise, en particulier pour protéger les revenus des ménages et l'emploi par la mise en œuvre du dispositif de l'activité partielle, le programme « Cohésion » vise à soutenir la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'équité entre les territoires, en garantissant en particulier un soutien d'ampleur à l'ensemble des salariés et des personnes en recherche d'emploi, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés et aux zones les plus touchées par la crise.

A ce titre, la **sauvegarde de l'emploi (action n° 1)** a constitué un enjeu central pour le programme. La crise sanitaire et économique a nécessité la mise en place rapide de dispositifs de soutien à l'emploi, déployés via la mission « urgence » dès mars 2020. Cet objectif de soutien aux entreprises et à l'emploi se poursuit sur ce programme, par la prise en charge du dispositif d'activité partielle de longue durée à partir du 1^{er} janvier 2021, ainsi que par la formation continue des salariés placés en activité partielle, grâce au Fonds national de l'emploi (FNE-Formation),

Des mesures sont également déployées dans le cadre du « **Plan Jeunes** » (**action n° 2**), **Ce plan a prévu un grand nombre d'aides à la formation, à l'insertion et à l'emploi des jeunes** : aide à l'embauche pour une insertion immédiate sur le marché du travail, aides au développement de l'alternance, hausse des missions de service civique, aide au recrutement de jeunes dans les TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique et aide renforcée au recrutement des jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Plan jeune prévoit en outre des aides à la création d'entreprises, une augmentation des contrats aidés, ainsi que le renforcement des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la garantie jeunes. Des dispositifs spécifiques d'aide aux néo-bacheliers sont par ailleurs renforcés, tandis qu'un soutien aux internats d'excellence ou encore au soutien au secteur sportif (aides aux associations) est déployé.

En complément, l'**action n° 3 « Handicap »** porte, en lien avec les mesures du programme 157 « Handicap et dépendance », deux mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et le renforcement du dispositif d'emploi accompagné.

Des actions supplémentaires de **formation professionnelle (action n° 4)** ont été financées afin de renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des salariés.

Par ailleurs, le **soutien aux personnes précaires** est renforcé, par l'intermédiaire d'un soutien exceptionnel aux associations, des centres d'hébergement et du développement de nouvelles solutions de logement.

Au-delà de la cohésion sociale, un **objectif de cohésion territoriale (action n° 7)** est poursuivi. Le développement de tous les territoires constitue une priorité et s'articule autour de plusieurs mesures :

- un investissement exceptionnel en faveur de l'inclusion numérique, notamment à travers la modernisation des espaces France services et la généralisation du très haut débit ;
- un soutien aux actions de développement local, en contractualisant avec les collectivités locales pour soutenir des projets et créer de l'activité dans les territoires, en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation et de la transition écologique ;
- une aide au tourisme durable, notamment dans les territoires ruraux, par le biais d'appels à projets ;
- la modernisation du réseau routier national et le renforcement des ponts ;

Enfin, des efforts sont également consentis en faveur de la **recherche (action n° 5) et de la coopération sanitaire (action n° 8)** : des crédits additionnels à la trajectoire de la loi de programmation pour la recherche sont prévus dans le cadre du plan de relance au sein de ce programme pour accélérer la montée en charge des interventions de l'Agence nationale de la recherche ; des actions de soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire et pour l'accès à un vaccin seront mises en place dans les pays en développement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

INDICATEUR 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

OBJECTIF 3 : Offrir une solution à tous les jeunes

INDICATEUR 3.1 : Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	88	100	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	84	52	100	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts. Le niveau de CP ouverts en PLF 2023 est retenu comme cible de consommation 2023.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2023, le Gouvernement poursuit la fin de la mise en œuvre du plan de relance par le financement des restes-à-payer sur le programme 364.

OBJECTIF

2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

INDICATEUR

2.1 – Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle	Nb	1 075 090	493 277	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Il s'agit du nombre d'entreprises ayant formulé une demande d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

Cohésion

Programme n° 364 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Nombre de salariés concernés par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de salariés concernés par l'activité partielle	Nb	9 445 893	3 533 435	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Sources des données : Il s'agit du nombre maximal de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

INDICATEUR**2.3 – Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle	Nb	2 406 487 020	829 948 878	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Il s'agit du nombre d'heures totales d'activité partielle ayant fait l'objet de demandes d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

OBJECTIF**3 – Offrir une solution à tous les jeunes**

La formation professionnelle par la voie de l'alternance est un outil d'insertion rapide et durable dans l'emploi, particulièrement chez les plus jeunes choisissant l'apprentissage.

Entre 2018 et 2021, l'alternance a connu une hausse sans précédent portée par le nombre d'entrée en contrats d'apprentissage (+132 % sur cette période). Cette dynamique résulte, d'une part de la réforme opérée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui a renforcé l'attractivité de l'alternance en simplifiant les démarches administratives associées, tant pour l'ouverture d'un centre de formation, la création d'une nouvelle certification, que pour la conclusion d'un contrat, et d'autre part de la mise en place d'aides à l'embauche d'apprentis. La loi de 2018 précédemment citée a également modifié le financement de la formation, par un système de prise en charge des coûts-contrats par les opérateurs de compétences selon des niveaux fixés par les branches professionnelles sur recommandations de France compétences, permettant ainsi de faire de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, un véritable outil stratégique de formation.

À partir de 2020, en réaction à la crise sanitaire et économique, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs dans le cadre du Plan de relance visant à maintenir l'attractivité de l'alternance, avec notamment la création puis la prolongation d'e deux aides exceptionnelles aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation. En 2023, les crédits ouverts sur le programme 364 permettront de financer les restes-à-payer de ces primes exceptionnelle pour les contrats signés avant le 1^{er} juillet 2022.

Une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans a également été mise en œuvre.

INDICATEUR

3.1 – Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de contrats d'apprentissage conclus au 31 décembre	Nb	530 400	733 200	388 900	800 000	850 000	900 000
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage	%	62,0	60,5	75	62	64	66
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation	%	51,9	49,3	66	52	54	56

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 3.1.1 : flux d'apprentissage

Sources des données : les données sont issues du tableau de bord des Politiques de l'Emploi PoEm, qui combine des éléments chiffrés remontés par les organismes d'enregistrement des contrats d'apprentissage et des données issues du système de gestion informatisée des contrats d'apprentissage Ari@ne.

Sous-indicateur 3.1.2 : insertion professionnelle des apprentis

Source des données : Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes d'insertion à partir de 2019 menées par la Depp et les établissements de formation (enquête IPA). Les données ne sont pas comparables aux résultats des enquêtes antérieures.

Champ : ensemble des apprentis en année terminale de formation du CAP au BTS n'ayant pas poursuivi leurs études

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sortants occupant un emploi sept mois après leur sortie d'année terminale de formation initiale. L'emploi comprend les emplois à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte), les emplois à durée déterminée (CDD, aide familial) l'intérim, les contrats de professionnalisation et les autres contrats aidés.

Dénominateur : nombre de sortants de CFA ou de section d'apprentissage en année terminale d'un cycle, ne poursuivant pas leurs études initiales (en voie scolaire ou en apprentissage).

Le taux d'insertion dans l'emploi est mesuré 7 mois après la fin de l'année scolaire. Il prend en compte les apprentis sortis de CFA en année terminale ayant ou non obtenu le diplôme préparé.

Les sortants d'apprentissage sont les personnes qui ont déclaré lors de l'enquête réalisée au 1^{er} février ne plus être inscrites l'année scolaire suivante et ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou non).

L'indicateur relatif à l'année n est relatif à la situation en février n des apprentis sortis au cours de l'année $n-1$. On notera que cette définition est différente de celle des contrats de professionnalisation).

Sous-indicateur 3.1.3 : insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat de professionnalisation

Source des données : enquête spécifique menée par la DARES sur un échantillon de 100 000 sortants, permettant de connaître leur insertion à 6 mois après leur sortie effective. Les sortants sont repérés grâce aux données du système d'information Extrapro alimenté par les OPCO (opérateurs de compétences).

Mode de calcul : ratio entre le numérateur et le dénominateur

Numérateur : nombre de sortants de contrats de professionnalisation en emploi non aidé, 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

Dénominateur : nombre de sortants du dispositif (en y incluant ruptures et échecs à l'obtention de la qualification).

Point d'attention : à partir de l'exercice 2021, les données de « réalisation » affichées chaque année correspondent aux données de l'année $N-1$. A titre d'exemple, lors de la rédaction du RAP 2021, la réalisation 2020 correspond à la réalisation 2019. Cette modification a pour but de tenir compte du calendrier des PAP/RAP et de mettre fin aux problèmes de disponibilité de la donnée.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En 2021, 733 200 contrats d'apprentissage ont été signés soit une hausse de 38 % par rapport à 2020, où 530 400 contrats avaient été signés, constituant déjà une augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année 2019. En 2023, le Gouvernement poursuit son soutien à l'apprentissage avec l'objectif de poursuivre la dynamique d'entrées en contrats d'apprentissage, afin d'atteindre le million d'entrées en contrat d'ici 2027.

Concernant l'insertion dans l'emploi, les dispositions de la loi du 5 septembre 2018 ont permis aux entreprises de s'inscrire dans une dynamique nouvelle en matière d'apprentissage, positionnant cette voie de formation au cœur des

politiques de recrutements. L'apprentissage est désormais perçu comme une voie d'excellence qui permet à la fois de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et de renforcer les compétences détenues au sein des entreprises.

En ce sens, l'apprentissage répond d'une logique de bénéfices réciproques : pour les jeunes, la garantie d'une formation de qualité et l'obtention d'une certification inscrite au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) ; pour l'employeur, un moyen pertinent d'accès à des compétences nouvelles et à des profils adaptés à ses besoins spécifiques.

A partir de 2019, la Dares et la Depp ont rapproché différentes sources administratives existantes pour suivre les parcours des jeunes en voie professionnelle et leur insertion dans l'emploi grâce à de nouvelles données, plus fiables et plus complètes :

- des données sur la scolarité des jeunes en formation ;
- des données sur l'insertion professionnelle à partir des Déclarations sociales nominatives (DSN), traitées par la DARES

Cette donnée constitue ainsi un chiffre plus fiable. Toutefois, l'emploi mesuré via la déclaration sociale nominative (DSN) peut être minoré dans certaines formations par rapport à l'insertion professionnelle des jeunes sortant de voie professionnelle car il ne mesure pas l'emploi à l'étranger, l'emploi non salarié, l'emploi public, l'emploi auprès de particuliers employeurs ou à l'aide des titres emploi simplifié agricole (TESA). Ce champ non couvert par la DSN représente environ 4 % de l'emploi des sortants d'apprentissage.

A partir de 2023, la cible est attendue en hausse progressive pour prendre en compte la capacité des centres de formation d'apprentis (CFA) à se développer de manière réactive et à proposer sur tout le territoire des formations en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises et les demandes des jeunes. À moyen terme, cela devrait permettre d'augmenter durablement le taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage.

Enfin, les taux d'insertion dans l'emploi sont mesurés par le dispositif InserJeunes un an, un an et demi, deux ans après la fin des études. Ils montrent d'ores-et-déjà que l'apprentissage revêt une réelle plus-value pour l'entrée sur le marché du travail de manière durable.

Concernant les contrats de professionnalisation, ceux-ci sont de plus en plus utilisés pour former à un certificat de qualification professionnelle (CQP) ou une certification de branche, montrant l'intérêt de ce type de contrat pour l'acquisition de compétences correspondant aux besoins à court terme des entreprises et justifiant les projections à la hausse du taux d'insertion dans l'emploi après cette voie de formation.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Sauvegarde de l'emploi		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
02 – Jeunes		45 255 988 0	0 0	357 120 201 0	402 376 189 0	0 0
03 – Handicap		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
04 – Formation professionnelle		0 0	175 000 000 0	236 634 016 0	411 634 016 0	0 0
05 – Recherche		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07 – Cohésion territoriale		0 0	0 0	11 000 000 0	11 000 000 0	0 0
08 – Soutien aux personnes précaires		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Totaux		45 255 988 0	175 000 000 0	604 754 217 0	825 010 205 0	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Sauvegarde de l'emploi		0 0	0 0	45 445 700 0	45 445 700 0	0 0
02 – Jeunes		45 255 988 0	286 000 000 0	2 922 920 361 155 169 628	3 254 176 349 155 169 628	0 0
03 – Handicap		0 0	0 0	13 246 563 0	13 246 563 0	0 0
04 – Formation professionnelle		0 0	175 000 000 0	392 890 272 0	567 890 272 0	0 0
05 – Recherche		0 0	0 0	142 000 000 0	142 000 000 0	0 0
07 – Cohésion territoriale		0 0	0 0	438 400 000 305 520 000	438 400 000 305 520 000	0 0
08 – Soutien aux personnes précaires		0 0	0 0	85 197 381 0	85 197 381 0	0 0
Totaux		45 255 988 0	461 000 000 0	4 040 100 277 460 689 628	4 546 356 265 460 689 628	0 0

Cohésion

Programme n° 364 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
2 - Dépenses de personnel	45 255 988		45 255 988	
3 - Dépenses de fonctionnement	175 000 000		461 000 000	
6 - Dépenses d'intervention	604 754 217		4 040 100 277 460 689 628 205 620 000 86 460 000	
Totaux	825 010 205		4 546 356 265 460 689 628 205 620 000 86 460 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
2 – Dépenses de personnel	45 255 988		45 255 988	
21 – Rémunérations d'activité	45 255 988		45 255 988	
3 – Dépenses de fonctionnement	175 000 000		461 000 000	
32 – Subventions pour charges de service public	175 000 000		461 000 000	
6 – Dépenses d'intervention	604 754 217		4 040 100 277 460 689 628	
61 – Transferts aux ménages			116 058 261	
62 – Transferts aux entreprises	270 000 000		2 208 437 794 170 169 628	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	323 754 217		910 293 180 70 000 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	11 000 000		805 311 042 220 520 000	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
Totaux	825 010 205		4 546 356 265 460 689 628	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Sauvegarde de l'emploi	0	0	0	0	0	0
02 – Jeunes	0	0	0	0	155 169 628	155 169 628
03 – Handicap	0	0	0	0	0	0
04 – Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
05 – Recherche	0	0	0	0	0	0
06 – Coopération sanitaire	0	0	0	0	0	0
07 – Cohésion territoriale	0	0	0	0	305 520 000	305 520 000
08 – Soutien aux personnes précaires	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	460 689 628	460 689 628

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
3 850 538 312	0	2 881 099 206	6 495 150 182	236 487 336

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
236 487 336	460 689 628 0	205 684 779	86 460 001	10 000 002
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	460 689 628	205 684 779	86 460 001	10 000 002

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Sauvegarde de l'emploi**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ACTION**02 – Jeunes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	155 169 628	155 169 628	0

Les crédits ouverts visent à financer les restes-à-payer des primes exceptionnelles à l'alternance pour les contrats signés avant le 1^{er} juillet 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel		
Rémunérations d'activité		
Dépenses de fonctionnement		
Subventions pour charges de service public		
Dépenses d'intervention		155 169 628
Transferts aux ménages		
Transferts aux entreprises		155 169 628
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
Total		155 169 628

ACTION**03 – Handicap**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ACTION**04 – Formation professionnelle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ACTION**05 – Recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ACTION**06 – Coopération sanitaire**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

ACTION

07 – Cohésion territoriale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	305 520 000	305 520 000	0

Le plan de relance se veut à la fois solidaire et territorial avec le souci d'impliquer et concerner tous les territoires à toutes les échelles. Ainsi, tant les Outre-mer, les territoires ruraux ou urbains, les villes de toutes tailles que les départements et les régions pourront bénéficier des moyens consacrés à la dynamisation territoriale. Il se traduira notamment par des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

Cette action rassemble les moyens du plan de relance dédiés au soutien des territoires et à la cohésion territoriale. Elle inclut notamment les garanties de recettes octroyées aux collectivités territoriales pour leur permettre de faire face aux impacts de la crise sanitaire, ainsi qu'un ensemble de dispositifs visant à soutenir l'activité dans les territoires et à renforcer leur résilience sur le long terme : développement du numérique, renforcement des infrastructures routières et notamment des ponts, rénovation des commerces de centre-ville, développement du tourisme durable.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		305 520 000
Transferts aux entreprises		15 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		70 000 000
Transferts aux autres collectivités		220 520 000
Total		305 520 000

Développement du numérique sur l'ensemble du territoire : 70,0 M€ de CP en 2023

Une ouverture de crédits de paiement de 70 M€ est prévue au titre de l'accélération du Plan France très haut débit, dans la perspective de la généralisation de la fibre optique à horizon 2025, particulièrement dans les territoires les plus isolés. Ces moyens permettront de soutenir des projets portés par les collectivités dans les zones d'initiative publique dont l'ambition était inférieure à 100 % du FttH (fibre optique jusqu'au domicile). Les derniers décaissements sur ce dispositif devraient prendre fin en 2025 s'agissant de travaux de déploiements qui durent dans le temps.

Soutien aux actions de développement local, dont outre-mer : 113,2 M€ de CP en 2023

Dans le cadre de la territorialisation de la mise en œuvre du plan France Relance, une enveloppe de 250 M€ en AE sur deux ans est prévue en faveur des différents outils de contractualisation territoriaux d'ores et déjà existants, afin de financer et accélérer les projets portés dans les territoires.

Ces financements visent d'abord à assurer un déploiement rapide des deux premières annuités de la nouvelle génération 2021-2027 des contrats de plan État-régions (CPER) et des contrats de plan interrégionaux État-régions (CPIER), avec un financement ciblé des projets déjà identifiés et prêts à démarrer, portés par des maîtres d'ouvrages publics, privés ou associatifs.

Ils concernent également le Plan de transformation et d'investissement de la Corse (PTIC) qui prend la suite du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) Corse à compter de 2021 pour contribuer, par une politique ciblée d'investissements structurants, tant au développement durable de l'île qu'à une réponse aux besoins de ses habitants et aux spécificités de son territoire.

Par ailleurs, cette enveloppe permet le renforcement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour soutenir les territoires ruraux dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Ces crédits permettent enfin le déploiement du programme des Fabriques de territoire qui vise à développer un accès et un accompagnement aux outils numériques dans les territoires les plus fragiles.

Pour l'année 2023, une enveloppe de crédits de 113,21 M€ en CP est prévue pour assurer les paiements des projets en cours de réalisation

Aide au développement d'une offre de tourisme durable. : 15,0 M€ de CP en 2023

La mission « Plan de Relance » prévoit une enveloppe de 50 M€, dont la gestion a été confiée à l'ADEME, pour faire émerger une offre française de tourisme durable à fort ancrage territorial, au travers de projets de transformation environnementale, économique et sociale. La transition durable des entreprises du secteur touristique est accompagnée par l'intermédiaire d'aides financières visant à couvrir une partie des coûts liés à l'évolution des modèles d'affaires, de la gestion des processus opérationnels et des offres commerciales. Ses principaux enjeux sont de :

- Porter le développement durable comme la priorité de la relance du tourisme ;
- Sortir de la plus grave crise du secteur avec un projet de transition écologique attractif ;
- Développer l'attractivité des territoires ruraux et la qualité des offres sur tout le territoire pour répondre aux changements de pratiques.

Développement et modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts. : 107,3 M€ de CP en 2023

Une enveloppe de 350 M€ a été prévue au titre du plan de relance pour la modernisation du réseau routier national et pour l'entretien des ouvrages d'art, dont 40 M€ pour les ouvrages d'art des collectivités, à engager sur la période 2021-2022. Au sein de cette enveloppe, les crédits dédiés à la rénovation d'ouvrages d'art (ponts) gérés par les collectivités ont dès à présent permis de soutenir les plus petites collectivités dans le recensement, les diagnostics, les études et expérimentations assurant de réduire les coûts de surveillance et d'entretien.

Ces actions se poursuivront opérationnellement en 2023, au regard de la durée usuelle de tels travaux d'investissement.

ACTION

08 – Soutien aux personnes précaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Pôle emploi (P102)	175 000 000	175 000 000	0	0
Subventions pour charges de service public	175 000 000	175 000 000	0	0
Total	175 000 000	175 000 000	0	0
Total des subventions pour charges de service public	175 000 000	175 000 000	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	